

A young boy in a forest looking upwards, with another person in the background.

# LES LAISSÉS- POUR-COMPTÉ DE LA RÉFORME FORESTIÈRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'exploitation forestière  
industrielle, source de  
conflits sociaux et de  
violence

NOVEMBRE 2010

GREENPEACE

greenpeace.org

## INTRODUCTION

Le Bassin du Congo abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde après l'Amazonie. Une partie considérable de ces forêts se trouve en République Démocratique du Congo (RDC), où plus de 40 millions d'habitants dépendent des ressources forestières pour se nourrir, se soigner et se procurer d'autres services de base. Ces forêts recèlent également une biodiversité inestimable et jouent un rôle primordial dans la régulation du climat. Malheureusement, elles sont aujourd'hui menacées par des compagnies forestières industrielles, pour la plupart à capitaux étrangers, qui pillent impunément les richesses naturelles de la RDC – et délocalisent ensuite leurs profits.

Dans un rapport intitulé *Le pillage des forêts du Congo*<sup>1</sup>, publié en 2007, Greenpeace a dénoncé les nombreuses défaillances de la gouvernance forestière en RDC, le manque de capacités institutionnelles, les pratiques illégales des compagnies forestières, les conflits sociaux, mais aussi les incompatibilités entre les activités des compagnies forestières et les initiatives de conservation mises en place. La publication de ce rapport est intervenue lors du processus de la « révision légale » de 156 titres forestiers, initiative parrainée par la Banque mondiale qui a abouti, en janvier 2009, à la consolidation du statu quo ante.

Cette « révision légale » s'inscrivait dans le cadre de la « réforme » du secteur forestier congolais, initiée par la Banque mondiale en 2002 afin d'assurer la légalité et la transparence de l'une des industries extractives les plus corrompues d'Afrique. Huit ans plus tard, et malgré la publication de dizaines de nouveaux textes d'application, la « réforme » n'est guère plus qu'un écran de fumée. Le code forestier et autres réglementations ne sont toujours pas appliqués, le zonage participatif n'a toujours pas démarré et les informations publiques minimales sur les activités d'exploitation forestière sont pratiquement inexistantes.

Outre la destruction de l'environnement, l'industrie forestière en Afrique centrale est souvent à l'origine de graves conflits sociaux. Les populations forestières et les peuples autochtones continuent d'être exclus des décisions déterminant l'avenir de leurs forêts et en RDC, les opérations d'exploitation du bois se caractérisent par la loi du plus fort. Il n'est pas rare que les exploitants fassent appel aux forces de l'ordre pour étouffer avec violence la résistance des villages ; les droits de l'Homme sont fréquemment bafoués.

Cette année, dans la province de Bandundu, des violations des droits de l'Homme ont été commises à l'encontre de villageois qui contestaient les activités de la Société de développement forestier (Sodefor), une filiale du groupe Norsudtimber (NST) basé à Liechtenstein.

Ce drame illustre la violence souvent utilisée par les compagnies d'exploitation forestière au Congo<sup>2</sup>. Le 26 janvier 2010, 27 villageois – parmi lesquels Georges Nkaka, âgé de 72 ans – ont été arrêtés alors qu'ils participaient à un sit-in sur le chantier du site d'exploitation de Luna. Ils ont été battus, fouettés et enfermés dans un container avant d'être transférés à Inongo, chef lieu du district, où ils ont été détenus dans des conditions inhumaines par la police, dans une cellule de la prison centrale. Au lendemain de sa sortie de prison, Georges Nkaka est décédé.

**La réalité du terrain illustre que l'expansion de l'exploitation forestière industrielle au Congo, loin de favoriser des conditions propices au « développement durable », aggraverait les conflits sociaux et la destruction de l'environnement. Toutefois, le gouvernement de la RDC semble résolu à étendre l'exploitation forestière dans un avenir proche. Il espère même tirer un profit financier de la prétendue « gestion durable des forêts » par l'industrie, dans le cadre du programme national de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD)<sup>3</sup>, une composante de l'initiative mondiale pour lutter contre les changements climatiques.**

## L'INDUSTRIE FORESTIÈRE INDUSTRIELLE ENGENDRE DES CONFLITS SOCIAUX ET SAPE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2002, sous la forte pression de la Banque mondiale, le gouvernement congolais a adopté un nouveau Code forestier. La même année, un moratoire est imposé sur l'attribution de nouveaux permis forestiers, ainsi que sur le renouvellement ou l'échange des titres existants.

Cependant, ce moratoire est immédiatement violé. Entre 2002 et 2005, plus de 100 titres sont octroyés sans consultation préalable de la population locale, exposant ainsi des millions d'hectares de forêts à l'exploitation<sup>4</sup>.

En octobre 2005, les représentants de 13 groupes de peuples autochtones congolais ont adressé une requête<sup>5</sup> au Panel d'inspection de la Banque mondiale pour lui demander d'initier des investigations vis-à-vis du Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PUSPRES), mis en place par la Banque. Les organisations autochtones accusaient notamment le PUSPRES de violer les directives opérationnelles de la Banque et de mettre gravement en péril les droits et les intérêts des populations.

**Après plus d'une année d'enquête, le panel a reconnu que ces accusations étaient largement fondées :**

*« Le Panel estime que de par cet effort de réforme des concessions, débouchant sur des titres permettant les coupes de bois d'œuvre sur 25 années, la Banque aura, de fait, appuyé le zonage de l'utilisation des sols. Tout zonage intervenant ultérieurement aura pour toile de fond les titres de concession confirmés, ce qui risque de restreindre l'application de modèles d'utilisation alternative des forêts de RDC6. »*

*« Le Panel constate une opinion largement partagée sur le fait que l'exploitation forestière industrielle en RDC provoque de profonds impacts sociaux et environnementaux. Il existe aussi une prise de conscience largement répandue que la RDC ne dispose pas des capacités basiques institutionnelles, techniques et de terrain pour traiter les problèmes sociaux, environnementaux et autres, relatifs à l'exploitation industrielle de ses forêts. »*

Alors qu'elles ont été exclues du processus de « révision légale » des titres forestiers, les communautés locales sont aujourd'hui courtisées par les compagnies forestières pour signer des accords provisoires sur les investissements sociaux, intégrés aux cahiers des charges. La conclusion d'accords de ce type est désormais exigée pour l'obtention de contrats de concession de 25 ans. Avec l'aide de l'ONG congolaise Codelt<sup>7</sup>, le Fonds mondial pour la nature (WWF) a élaboré un modèle de « clause sociale » visant à standardiser les accords conclus entre les compagnies forestières et les communautés. Ce modèle a été testé en décembre 2009, lors de rencontres entre la Sodefor et la communauté de Mbidjankama.



Oshwe, décembre 2009

©GREENPEACE



Près de 40 millions de Congolais dépendent des forêts pour subvenir à leurs besoins essentiels, se procurer de la nourriture, se soigner ou s'abriter.

© GREENPEACE / JIRO OSE

## LE CAS SODEFOR

En janvier 2010, la direction de la Sodefor a sollicité l'intervention de la police dans un conflit l'opposant aux représentants de la communauté de Bokongo. Cette intervention a conduit à des violations des droits de l'Homme et à la mort de Georges Nkaka, un villageois de 72 ans. Les résultats complets de la mission d'enquête effectuée par plusieurs ONG (dont Greenpeace), ont été présentés en mars 2010 dans un document intitulé *Rapport du plaidoyer relatif aux conflits récurrents entre la Sodefor et le groupement Bokongo à Oshwe au Bandundu*<sup>8</sup>.

Ce n'est pas la première fois que la Sodefor a recours à la violence pour étouffer les protestations locales. À maintes occasions, la compagnie a fait appel aux forces de sécurité congolaises pour faire taire les villageois, parfois avec des conséquences tragiques<sup>9</sup>.



À leur sortie de prison, des villageois de Bokongo témoignent auprès de la mission d'enquête organisée par Greenpeace et d'autres ONGs.

©GREENPEACE

## CHRONOLOGIE DU CONFLIT ENTRE LA SODEFOR ET LA COMMUNAUTÉ DE BOKONGO

**11 décembre 2009** : la Sodefor signe un accord provisoire « d'investissement social » avec la communauté de Mbidjankama, territoire d'Oshwe, province de Bandundu<sup>10</sup>. Il s'agit d'une condition préalable à la conversion officielle de ses permis forestiers GA<sup>11</sup> 28/03 et GA 30/03 en contrats de concession de 25 années. L'accord est également signé par l'administration locale, en tant que témoin, ainsi que par le ministère congolais de l'Environnement, le WWF et l'ONG congolaise Codelt, en tant qu'observateurs.

Le préambule du document reflète le modèle que WWF et Codelt ont conçu quelques mois auparavant. Il stipule notamment que « les limites des concessions forestières ont été fixées de commun accord entre parties, particulièrement par rapport au terroir de la communauté locale<sup>12</sup> [...] ».

Or il existe un différend de longue date entre les communautés voisines de Mbidjankama et de Bokongo concernant les limites de leurs forêts, situées dans le secteur d'exploitation de la Sodefor. Ce différend constitue l'une des deux raisons à l'origine du déclenchement du conflit avec la Sodefor.

**22 janvier 2010** : vingt-sept villageois de Bokongo se rendent sur le chantier de la Sodefor à Luna pour contester les limites établies le 9 décembre 2009, lors d'une réunion du Comité de sécurité de l'administration locale.

Les représentants de la communauté de Bokongo affirment que, depuis plusieurs années, la Sodefor n'a pas payé les redevances coutumières qu'elle doit à la communauté. Ce grief, deuxième pomme de discorde à l'origine du conflit, est appuyé par une lettre du Gouverneur de la province de Bandundu, datée du 22 janvier 2008. D'après le Gouverneur, la somme de 5 971 968 dollars n'a pas été payée entre 1988 et 2002<sup>13</sup>. Dans un courrier adressé au directeur général de la Sodefor en 2008, le Gouverneur attribue l'attitude de l'exploitant industriel, qui refuse de recevoir des médiateurs pour résoudre le conflit, à des « manœuvres sordides de vos services sans doute agissant avec votre bénédiction ». Le Gouverneur évoque également la « détermination [de la Sodefor] de continuer à violer en toute impunité la législation congolaise<sup>14</sup>. »

Suite à l'échec des négociations à Luna, en janvier 2010, la délégation de Bokongo bloque les portes d'accès au chantier. Contactée par Richard Garrigue, chargé de la certification auprès de la Sodefor, la direction de la compagnie prend la décision de faire appel à l'intervention de la police et porte officiellement plainte auprès du parquet d'Inongo.

**26 janvier 2010** : sous le commandement du capitaine Alfred Bari, dix agents de police dépêchés d'Inongo arrivent à Luna. Plus tard, la mission d'enquête à laquelle participe Greenpeace sera informée que la Sodefor a apporté son soutien logistique et financier au déploiement de la police d'Inongo à Luna<sup>15</sup>. Interrogé sur les modalités de financement de ce voyage de 200 km, le procureur d'Inongo s'abstient de tout commentaire. Partout en Afrique centrale, les compagnies forestières ont coutume de participer aux coûts des expéditions punitives.

À Luna, les contestataires de Bokongo sont battus puis enfermés pendant deux nuits dans un container de la Sodefor<sup>16</sup>. Le chef du groupe d'opposants, Henri Bosama Mpongo, âgé de 86 ans, membre de l'Assemblée Provinciale, s'est vu épargner le séjour dans le container.

**28 janvier 2010** : sous escorte policière, les détenus sont transportés à Kutu puis traversent le lac Mai-Ndombe dans un bateau de la Sodefor. Ils sont suivis de près par Richard Garrigue, de la Sodefor<sup>17</sup>. Pendant la détention des manifestants dans une cellule du commissariat de police d'Inongo, des cas de dysenterie se sont déclarés.

**1<sup>er</sup> et 2 février 2010** : les détenus sont transférés à la prison centrale. Les gardiens auraient alors refusé de remettre aux détenus la nourriture apportée de l'extérieur, à moins de recevoir de l'argent en contrepartie.

Greenpeace et les autres ONG participant à la mission d'enquête ont été informés que la police avait battu les villageois de Bokongo, tout d'abord sur le chantier de la Sodefor, à Luna, puis à maintes reprises après leur arrivée à Inongo. Le capitaine Bari prétend que les coups ont été administrés exclusivement par des codétenus à la prison d'Inongo. Mais le directeur de la prison contredit fermement cette version des faits, affirmant que les blessures des prisonniers de Bokongo ont été infligées avant leur arrivée à la prison.

**8 février 2010** : à l'exception d'un manifestant, tous les autres sont libérés sans conditions. Georges Nkaka, qui est tombé gravement malade en détention, est immédiatement hospitalisé à sa sortie, avec l'aide de la société civile locale.

**9 février 2010** : Georges Nkaka décède peu après avoir quitté l'hôpital.

Le dernier détenu, Moussa Bosama, est libéré le même jour. Gravement malade lui aussi, il est immédiatement admis à l'hôpital.

**10 février 2010** : en réaction à ces atrocités, les habitants d'Inongo organisent une marche de protestation contre la Sodefor.

Sous pression, la direction de la Sodefor consent à financer le rapatriement du corps de Georges Nkaka vers son village.

**EN JANVIER 2010, LA DIRECTION DE LA SODEFOR A SOLLICITÉ L'INTERVENTION DES FORCES DE POLICE, DANS LE CADRE D'UN CONFLIT AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE BOKONGO. CETTE INTERVENTION A ENTRAÎNÉ DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET LA MORT DE GEORGES NKAKA, UN VILLAGEOIS DE 72 ANS.**

**19 mars 2010** : lors d'une conférence de presse à Kinshasa, la Sodefor soutient que Georges Nkaka est sorti de l'hôpital dans des conditions satisfaisantes et que sa mort n'est pas liée à ses conditions de détention<sup>18</sup>. La compagnie prétend que sa demande d'intervention auprès des forces de l'ordre était justifiée car les villageois étaient armés pendant leur manifestation. Une Commission parlementaire nationale devrait enquêter sur ce conflit.

**9 au 11 septembre 2010** : Une réunion de « consultation » organisée par la Sodefor à Oshwe tourne au fiasco médiatique quand des centaines de villageois, dont ceux de Bokongo, manifestent à l'extérieur de la salle de réunion sous le nez des forces de sécurité, nombreuses. Ils chantent « Toboyi SODEFOR ! » : Nous ne voulons plus de SODEFOR !<sup>19</sup>

## QUI EST IMPLIQUÉ ?



Chantier de la Sodefor

© GREENPEACE

### SODEFOR SPRL

La Sodefor est l'une des quatre filiales<sup>20</sup> en RDC de Norsudtimber (NST) – société à capitaux portugais basée au Liechtenstein, qui détient le plus grand nombre de titres d'exploitation forestière en RDC. Par ailleurs, la Sodefor compte parmi ses actionnaires l'État congolais<sup>21</sup>. Les titres forestiers de NST couvrent plus de sept millions d'hectares, soit une superficie équivalant à deux fois celle de la Belgique.

La quasi-totalité des titres de la NST ont été validés lors de la « révision légale » parrainée par la Banque mondiale. Pourtant, la plupart des permis antérieurs à 2002 avaient simplement été échangés contre de nouveaux titres dans des zones jusqu'ici épargnées par l'exploitation forestière, y compris des terres traditionnelles de communautés pygmées, des forêts à haute valeur de conservation, des paysages de forêts intactes, et des forêts abritant une concentration importante d'espèces rares, telles que le bonobo ou l'éléphant de forêt. Dans un aide-mémoire adressé en 2003 aux autorités congolaises, la Banque mondiale dénonce cette manœuvre. L'institution considère qu'il s'agit d'une violation manifeste du moratoire de 2002 sur l'attribution de nouveaux titres, et appelle les autorités à « ré-examiner et reconsidérer » ces titres « avant fin septembre 2003<sup>22</sup> ».

### NORSUDTIMBER AKTIENGESELLSCHAFT

Créée en 2006<sup>23</sup>, la société Norsudtimber est citée dans les rapports annuels de son actionnaire minoritaire Precious Wood (voir ci-dessous) sous le nom de « Norsudtimber<sup>24</sup> ».

Au Liechtenstein, il existe d'autres entités apparentées à NST, notamment Atlantic Wood Establishment<sup>25</sup> et Neuholz Establishment<sup>26</sup>. Wim Arnouts, directeur général du distributeur belge de matières premières Kreglinger Europe NV, est membre du conseil d'administration de NST<sup>27</sup>.



Grumes de la compagnie Sodefor, RDC.

©GREENPEACE

## COMPLICES DE LA SODEFOR ?

### LE GROUPE PRECIOUS WOODS

Le groupe Precious Woods, basé en Suisse, se présente souvent comme une compagnie d'exploitation forestière « responsable », mettant en avant son label Forest Stewardship Council (FSC) en Amazonie brésilienne. En 2007, le groupe acquiert une participation<sup>28</sup> minoritaire dans NST. Récemment, il a annoncé qu'il souhaite augmenter sa participation et obtenir la certification FSC pour les titres de NST d'ici à 2011 « au plus tard<sup>29</sup> ». Le président du conseil d'administration de Precious Woods, Ernst Brugger, est aussi membre du conseil d'administration de NST depuis le 27 août 2009. La direction de Precious Woods tient à souligner l'influence que sa société exerce sur NST :

**« Depuis que, de par sa participation dans NST, le groupe est devenu le copropriétaire de quatre compagnies forestières en République Démocratique du Congo, Precious Woods entretient un dialogue régulier avec les directions respectives de ces compagnies. À plusieurs occasions, le président et plusieurs membres du conseil d'administration de Precious Woods se sont rendus en République Démocratique du Congo. La visite du directeur financier et du comptable du groupe ont déjà produit un effet positif sur les méthodes utilisées pour les rapports financiers des compagnies<sup>30</sup>. »**

Par ailleurs, le groupe Precious Woods semble satisfait des résultats de la « révision légale », comme on peut le constater dans son rapport annuel 2008 :

**« [...] l'instabilité un peu plus accrue de la situation politique [en RDC] a été compensée par l'achèvement de la conversion des droits d'approvisionnement [permis antérieurs à la « révision légale »] en droits de concession pleinement reconnus<sup>31</sup>. »**

En d'autres termes : à défaut de stabilité politique dans un pays comme le Congo, des titres forestiers dits « légaux » feront largement l'affaire.

Dans une lettre adressée à Ernst Brugger le 20 mai 2010, Greenpeace demande à Precious Woods d'expliquer publiquement « les incohérences entre, d'une part, les pratiques d'exploitation forestière de la Sodefor en RDC et, d'autre part, les investissements réalisés par Precious Woods pour promouvoir "une utilisation écologique et socialement responsable des forêts" ». Le 17 juin 2010, M. Brugger répond : « Precious Woods n'a aucun contrôle sur la Sodefor et ne peut donc pas répondre du rôle, quel qu'il soit, que la Sodefor ait pu jouer dans cette affaire [de conflit social]. » Et d'ajouter : « La Sodefor [...] s'est engagée à entreprendre toutes les mesures nécessaires pour accéder à la certification FSC en temps requis, y compris à fournir des efforts supplémentaires pour améliorer les relations avec les communautés. »

### FORÊT RESSOURCES MANAGEMENT (FRM)

Depuis 2005, NST a passé des contrats avec Forêt Ressources Management (FRM), le cabinet-conseil français le plus connu spécialisé en « gestion forestière durable », afin d'apporter une « assistance technique » à la Sodefor<sup>32</sup>. Cette décision d'investissement est quelque peu étrange, étant donné que la « révision légale » ne devait pas confirmer la validité des permis NST avant janvier 2009. Comment la compagnie aurait-elle pu savoir que ses titres seraient convertis en concessions légales, surtout quand on sait qu'ils ont presque tous été obtenus en infraction du moratoire de 2002 ?

Par ailleurs, la FRM se targue d'offrir à la Sodefor « une solide analyse de la forêt et de son environnement [...] : inventaire multi-ressources du potentiel en bois d'œuvre, de la biodiversité, cartographie forestière, études socio-économiques, études forestières<sup>33</sup>... » Dans son travail pour Sodefor, « une grande importance est accordée au volet socio-économique [...]»<sup>34</sup>.

### WWF

L'année dernière, la Sodefor a soumis sa candidature au Réseau International Forêt et Commerce (Global Forest & Trade Network, GFTN), une initiative du WWF visant « à éliminer l'exploitation illégale du bois et faire du marché international l'un des moteurs de la sauvegarde des forêts du monde, bien à la fois précieux et menacé, [...] en facilitant les liens commerciaux entre les compagnies engagées à soutenir et à mettre en œuvre une exploitation forestière responsable.<sup>35</sup> »

Au cours de ces dernières années, le WWF a été régulièrement en contact avec la Sodefor. En décembre 2009, le WWF a signé – en tant qu'observateur – la « clause sociale » qui a allumé le conflit décrit dans ce rapport. Le WWF a également financé une mission d'ONG à Inongo pour enquêter sur l'incident<sup>36</sup>. Les ONG participantes ont tenu une conférence de presse à Kinshasa, le 11 mars 2010. Le WWF, quant à lui, ne s'est pas publiquement exprimé sur ce conflit.

Le WWF devra déterminer si, au vu des circonstances actuelles, la Sodefor peut devenir membre du GFTN. Greenpeace reste fermement convaincue que les pratiques actuelles de la Sodefor sont incompatibles avec toute association avec l'appellation « exploitation forestière responsable », et qu'il est nécessaire d'imposer des préconditions sérieuses avant d'accepter tout partenariat officiel avec des compagnies comme la Sodefor. Par exemple, cette dernière devrait avant tout améliorer de façon radicale la transparence de ses activités et mettre à disposition des informations publiques de base (cartes, volumes de production, impôts et taxes, liste des actionnaires, valeur du bois à travers la chaîne de production, etc.), résoudre les conflits sociaux existants comme celui d'Inongo et prévenir de tels conflits, et enfin, s'engager à ce que ses activités d'exploitation forestière épargnent les blocs de forêts intactes, et autres forêts à haute valeur de conservation.

## LES CONFLITS SOCIAUX CAUSÉS PAR LES COMPAGNIES FORESTIÈRES SONT MONNAIE COURANTE EN RDC

L'arrestation des villageois de la communauté Bokongo n'est qu'un des exemples les plus récents de l'utilisation des forces de police ou de l'armée par les compagnies forestières pour réprimer violemment les protestations des populations locales. Greenpeace a documenté de nombreux cas similaires<sup>37</sup>.

Au fil des années, la Sodefor s'est forgé la bien triste réputation d'une compagnie qui n'hésite pas à recourir aux forces de l'ordre congolaises pour réduire au silence ceux qui osent critiquer ses activités. En mars 2006, lorsque des habitants de Mbelo, un village près de Lisala (province de l'Équateur), ont protesté contre le non-respect d'un accord d'investissement social concernant le permis GA 23/03 de la Sodefor, les policiers et les militaires ont envahi le village, et il a été rapporté 38 cas de viols, des pillages et des destructions de propriétés<sup>38</sup>. La mort de l'un des 37 villageois arrêtés ce jour-là semble avoir été causée par les coups reçus pendant sa détention<sup>39</sup>. En septembre 2008, le permis GA 23/03 a été officiellement approuvé lors de la « révision légale » des titres forestiers, parrainée par la Banque mondiale : « la société a rempli tous les critères rédhitoire<sup>40</sup>. »

En 2006, des villageois d'Ikala, près d'Oshwe (province de Bandundu), ont informé Greenpeace qu'un chef local et son assistant avaient été emprisonnés à Oshwe pendant une semaine après avoir repoussé des propositions de la Sodefor. Ils auraient reçu des coups de fouet et auraient dû dormir à même le sol, et leurs parents se trouvaient trop loin d'Oshwe pour leur apporter de quoi manger pendant leur détention.

En décembre 2008, la Sodefor a tenté d'obtenir le consentement des villageois d'Isoko, près d'Oshwe, pour reprendre ses activités d'exploitation dans la zone. Les villageois s'y sont opposés. Après l'échec des négociations, il semble que la Sodefor ait sollicité l'intervention de la police. Cependant, sa requête n'a pas abouti cette fois-ci.

## COMMENT LES AUTRES COMPAGNIES FORESTIÈRES GÈRENT LES CONFLITS SOCIAUX – L'EXEMPLE DE LA SIFORCO

Tout comme la Sodefor, la Siforco (Société Industrielle et Forestière du Congo), une filiale du groupe suisse Danzer, a elle aussi fait appel plusieurs fois aux autorités locales pour « gérer » les conflits sociaux – bien qu'elle affirme pratiquer une « gestion forestière durable » et aspire à la certification FSC<sup>41</sup>.

En février 2010, quelques jours seulement après la libération des manifestants de Bokongo à Inongo, 18 habitants du village de Yaewonge, dans la province de l'Équateur, ont été arrêtés et emprisonnés à Bumba pour avoir bloqué les camions de bois de la Siforco<sup>42</sup>.

En septembre 2006, 29 villageois et militants des droits de l'Homme ont envoyé une pétition au gouvernement de la RDC pour se plaindre des pratiques abusives de la Siforco<sup>43</sup>. En réponse, la société a non seulement déposé une plainte en diffamation contre les pétitionnaires, mais elle a également essayé de discréditer le groupe de défense des droits de l'Homme le plus respecté du Congo, La Voix des Sans Voix (VSV). La pétition avait été rédigée à l'occasion d'un séminaire organisé à Bumba par la VSV. Suite à un rapport publié par Greenpeace en 2008, Danzer déclare, en faisant référence à la VSV :

**« [...] cette prétendue ONG n'est pas enregistrée, opère en dehors des lois et poursuit principalement les intérêts personnels de son président. [...] »<sup>44</sup>**

Au cours des semaines suivant la découverte du corps sans vie du président de VSV, Floribert Chebeya, le 2 juin 2010 – soit un jour après qu'il a reçu une convocation de la police – la communauté internationale a unanimement salué son courage, son intégrité et sa modestie. Ce n'est qu'à la fin du mois de juin que le document contenant les allégations de Danzer à l'encontre de VSV et de Floribert Chebeya a été retiré du site Internet de la société.

Selon de récentes informations, trois ans après le dépôt de plainte en diffamation, la direction de Siforco a finalement ouvert le dialogue avec les pétitionnaires en vue de conclure un règlement à l'amiable. La plainte en diffamation semble avoir enfin été officiellement abandonnée. Les pétitionnaires demandent toujours réparation à la compagnie suite à ces poursuites en justice, ainsi que la résolution de tous les conflits sociaux générés par les activités d'exploitation forestière de la Siforco.

## CONCLUSION

Dans le Bassin du Congo, l'exploitation forestière industrielle est le plus souvent critiquée en raison des dégâts environnementaux qu'elle provoque, ou pour des questions de « légalité » au sens étroit. Pourtant, l'exploitation génère aussi de graves conflits sociaux, dont les conséquences sont souvent des violations des droits de l'Homme. Malgré – ou à cause – de leurs lourds investissements dans la « réforme » du secteur forestier en RDC, les bailleurs internationaux ont tendance à passer sous silence ces conflits, même quand les violations des droits de l'Homme sont signalées par les médias.

La fréquence de ces conflits augmentera probablement à mesure que l'industrie forestière s'étendra à de nouvelles zones habitées par des communautés locales laissées pour compte de la « réforme ».

La Banque mondiale voit dans l'exploitation industrielle des forêts un moyen d'augmenter le produit intérieur brut et le revenu fiscal du pays. Mais sans surprise, le revenu fiscal tiré de l'exploitation forestière n'est toujours pas redistribué à la population locale, ce qui renforce la colère et les sentiments de frustration. Les habitants paient le prix fort de la décision de la Banque de faire passer la « révision légale » du secteur avant la mise en place d'un plan de zonage participatif, pour décider de l'usage des terres.

S'appuyer sur la cartographie des terroirs et de leurs usages, avec la participation des communautés locales, et rendre publiques et accessibles des informations de base sur les activités d'exploitation forestière (cartes, volumes de production, impôts et taxes, listes des actionnaires, valeur du bois à travers la chaîne de production, etc.) permettrait enfin de renforcer la capacité des villageois à faire valoir et défendre leurs droits. Malheureusement, cela n'est manifestement pas la priorité des bailleurs gouvernementaux, qui préfèrent plutôt miser sur le renforcement de l'exploitation forestière industrielle. Par exemple, le 21 avril 2010, dans une lettre adressée à Greenpeace, à Global Witness, à la Rainforest Foundation (Royaume-Uni et Norvège), la Banque mondiale déclare qu'elle ne voit aucune objection au rétablissement de neuf permis forestiers invalidés par la « révision légale »... qu'elle a elle-même financé. Le nombre total des titres à « repêcher » – ou qui l'ont déjà été – n'a toujours pas été annoncé par le ministère.

Plusieurs initiatives européennes sont en cours pour « faire le ménage » dans le secteur forestier de la RDC et garantir que seul le bois dit « légal » entre sur le marché européen. Afin de lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux de bois, l'Union européenne a entamé les premières étapes de négociation d'un Accord de partenariat volontaire (APV) avec la RDC. Les Agences d'aide au développement françaises et allemandes sont enclines à apporter leur soutien aux programmes de gestion forestière de multinationales comme NST et Danzer, ainsi qu'à promouvoir leur certification FSC. Toutefois, ces initiatives font fi de la racine des problèmes qui caractérisent le secteur forestier en RDC et partout en Afrique centrale : les entreprises opèrent avec la complicité d'une poignée d'élites puissantes, sans garantie du respect des droits des communautés et en l'absence d'institutions en état de jouer leur rôle.

Bien que cette situation soit connue de tous, les bailleurs restent les bras croisés pendant que le gouvernement de la RDC prévoit une expansion massive de l'exploitation forestière industrielle. Dans son document de « Préparation à la REDD [Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation] », publié récemment, le gouvernement annonce un plan visant à attribuer 10 millions d'hectares supplémentaires sous forme de nouvelles concessions, et ce dès la levée du moratoire sur l'octroi de nouveaux titres<sup>45</sup>.

## IL EST TEMPS DE CHANGER LES CHOSSES AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Greenpeace appelle le gouvernement de la RDC à mettre un terme à l'attribution de nouveaux permis d'exploitation forestière industrielle. Greenpeace estime que, entre autres conditions préalables à la levée du moratoire déclaré en 2002, il est indispensable de mettre au point et de valider un plan de zonage participatif promouvant des usages des ressources forestières à faible impact par les communautés, mais aussi d'accroître de façon radicale la transparence, le contrôle et la responsabilisation de tous les acteurs dans le secteur forestier.

Il est urgent que les bailleurs gouvernementaux et le gouvernement de la RDC cessent d'apporter leur soutien à des activités d'exploitation forestières destructrices, et le redirigent vers des projets qui favoriseront la protection du climat et un développement respectueux de l'environnement et socialement équitable.

À l'heure actuelle, les compagnies forestières exploitant en RDC représentent la menace la plus importante de dégradation des paysages de forêts intactes, et leurs activités – bien que décrites comme « sélectives » – contribuent également aux émissions de dioxyde de carbone.

Il est donc grand temps que les exploitants cessent d'estampiller leurs activités du label « gestion forestière durable », s'engagent à ne plus exploiter dans les blocs de forêts intactes et autres forêts à haute valeur de conservation, rendent accessibles au public les informations concernant leurs activités et respectent les droits et les moyens de subsistance des communautés forestières.

## RÉFÉRENCES

- 1** Greenpeace, Le pillage des forêts du Congo, avril 2007.  
[http://www.greenpeace.fr/presse/foret/rapports/afrique\\_centrale/LePillagedesForetsduCongo.pdf](http://www.greenpeace.fr/presse/foret/rapports/afrique_centrale/LePillagedesForetsduCongo.pdf)
- 2** Greenpeace, SARW, OSISA, RRN, OCEAN, CERN, CENADEP, ASADHO, CJPSC, CDJP, Rapport du plaidoyer relatif aux conflits récurrents entre la Sodefor et le groupement Bokongo à Oshwe au Bandundu, mars 2010.  
<http://www.greenpeace.org/afrika/Global/afrika/publications/forests/2010/Rapport%20Plaidoyer%20conflit%20socio%20SODEFOR%20Bandundu%20DRC%20March%202010.pdf>
- 3** Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, République Démocratique du Congo, Plan de préparation à la REDD. 2010 – 2012. R-PP draft, version du 19 février 2010.
- 4** Greenpeace, 2007, op. cit., et Greenpeace, Étude sectorielle : Exploitation forestière en République Démocratique du Congo. Le pillage du Congo continue, octobre 2008.  
<http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/greenpeace-etude-sectorielle.pdf>
- 5** Organisations Autochtones Pygmées et accompagnant les Autochtones Pygmées en République Démocratique du Congo, Requête adressée au Panel d'Inspection de la Banque Mondiale, 30 octobre 2005.  
[http://www.rainforestfoundationuk.org/files/Inspection%20Panel%20complaint%20%20Dec.%2005\\_FR.pdf](http://www.rainforestfoundationuk.org/files/Inspection%20Panel%20complaint%20%20Dec.%2005_FR.pdf)
- 6** Panel d'inspection de la Banque mondiale, Rapport n°40746 – ZR, Rapport d'enquête – République Démocratique du Congo : Appui transitoire à une opération de crédit au redressement économique (TSEFO) (Don IDA N°H 1920-DRC) et Projet d'urgence de soutien au processus de réunification économique et sociale (PSUPRES) (Crédit N°3824-DRC et Don N°H 064-DRC), 31 août 2007, pp. 147, 151.  
[http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Panel\\_Report\\_French\\_complete.pdf](http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/Panel_Report_French_complete.pdf)
- 7** Conseil pour la Défense Environnementale par la légalité et la Traçabilité.
- 8** Greenpeace et al. 2010, op. cit. Voir également : Radio Okapi, Torture de 27 paysans Bokongo: Greenpeace et 9 ONG partenaires accusent la police et Sodefor, 9 mars 2010  
<http://radiookapi.net/actualite/2010/03/09/torture-de-27-paysans-bokongo-green-peace-et-9-ong-partenaires-accusent-la-police-et-sodefor/>; Diocèse d'Inongo, Le conflit Sodefor – Groupement Bokongo, 15 février 2010. <http://evecheinongo.blogspot.com/2010/02/le-conflit-sodeforgroupement-bokongo.html>
- 9** Greenpeace, 2007 et 2008, op. cit.
- 10** Greenpeace et al., 2010, op. cit. pour cette chronologie.
- 11** « Garantie d'approvisionnement ».
- 12** À noter l'utilisation inexacte du terme technique « concessions »: la conversion des permis GA en « concessions » est soumise à l'approbation par le Ministère de l'accord social en cours de négociation...
- 13** Ce chiffre comprend des montants qui seraient dus par Forescom, le prédécesseur de la Sodefor (la Sodefor a été créée en 1994). Lors d'une conférence de presse, le 19 mars 2010, la Sodefor a évoqué des décisions de justice du 28 janvier 2002 et du 28 octobre 2004 qui auraient rejeté ces affirmations. Sodefor, Conférence de presse Sodefor du 19 mars 2010, 19 mars 2010.
- 14** Dans une lettre du 17 décembre 2009 adressée à la Sodefor, la communauté Bokongo demande également la réalisation d'investissements en faveur d'infrastructures, dont des centres de santé, des écoles, un marché, un dépôt de bois et une source d'approvisionnement en eau potable. Voir Greenpeace et al., 2010, op. cit.
- 15** Ibid., p. 45.
- 16** La Sodefor affirme que les détenus ont été « gardés » dans un container et que pendant « toute » la journée du 27 janvier, ils étaient « libres de leurs mouvements dans l'enceinte de Mike 12 ». Sodefor, op. cit.
- 17** Ibid., pp. 4-5 et Codelt et al., Communiqué de Presse de la mission indépendante de la société civile environnementale sur les incidents survenus entre Sodefor et les membres de la communauté du groupement BOKONGO à "Mike 12" dans le territoire d'OSHWE / Bandundu, 15 mars 2010.
- 18** Sodefor, op. cit.
- 19** Greenpeace, Greenpeace, témoin de la protestation des communautés riveraines d'Oshwe contre la société d'exploitation forestière SODEFOR, 23 septembre 2010.  
<http://www.greenpeace.org/afrika/fr/Presse/communiqués-de-presse/Greenpeace-témoin-de-la-protestation-des-communautés-riveraines-d'Oshwe-contre-la-société-d'exploitation-forestière-SODEFOR/>
- 20** Les autres filiales de NST sont la Société Forestière du Mayumbe (Soforma), la Société Forestière et Agricole de la M'Bola (Forabola), et la Compagnie Forestière et de Transformation (CFT).
- 21** Radio Okapi, L'État congolais prêt à céder ses parts dans 7 entreprises mixtes, 26 mars 2010.  
<http://radiookapi.net/economie/2010/03/26/letat-congolais-pret-a-ceder-ses-parts-dans-7-entreprises-mixtes/>. En 2004, l'État détenait 18 % du capital de la Sodefor. Voir : Arrêté interministériel [...] du 17 juillet 2004 portant approbation de l'agrément du projet d'investissement de la Société de développement forestier "SODEFOR".
- 22** Banque mondiale, Mission de suivi du secteur forestier (1er – 12 juillet 2003), 2003.
- 23** Voir :  
<http://www.oera.li/webservices/HRG/HRG.aspx/getHRGHTML?chnr=0002210454&amt=690&toBeModifed=0&validOnly=11000&lang=1&sort=0>
- 24** Precious Woods, rapport annuel 2008, p. 75.  
[http://www.preciouswoods.com/images/stories/2008/pw\\_annual\\_report\\_08](http://www.preciouswoods.com/images/stories/2008/pw_annual_report_08)
- 25** Voir :  
<http://www.oera.li/webservices/HRG/HRG.aspx/getHRGHTML?chnr=0002152202&amt=690&toBeModifed=0&validOnly=11000&lang=1&sort=0>
- 26** Voir :  
<http://www.oera.li/webservices/HRG/HRG.aspx/getHRGHTML?chnr=0002287692&amt=690&toBeModifed=0&validOnly=11000&lang=1&sort=0>
- 27** D'après le Offentlichkeitsregister Liechtenstein, Wim Arnouts est membre du Conseil d'administration depuis le 9 juin 2008. Voir aussi <http://www.kreglinger-europe.com/fr/company> : « "A l'époque coloniale on possédait, à côté du commerce de la laine, aussi d'importantes plantations de café au Congo dont il nous en reste quelques-unes," explique M. Arnouts. "A une certaine époque, nous vendions 60.000 tonnes de café par an mais aujourd'hui nous sommes tombés à 240 tonnes. Toute l'infrastructure s'est effondrée à l'Indépendance du pays : un événement dramatique pour la population congolaise et on a dû chercher d'autres activités." [...] Kreglinger vend, à côté de la laine, des peaux de moutons et du vin, aussi des produits tropicaux (le café, le caoutchouc, la papaine, etc.), un reste de l'époque coloniale. En outre la société vend des spécialités chimiques destinées aux industries chimique, pharmaceutique, cosmétique, alimentaire et agricole. »
- 28** Assemblée Générale Precious Woods, 20 mai 2010.
- 29** Communication verbale d'Ernst Brugger à Greenpeace, 20 mai 2010. Voir aussi :  
[http://www.preciouswoods.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=81&Itemid=142](http://www.preciouswoods.com/index.php?option=com_content&task=view&id=81&Itemid=142)
- 30** Precious Woods, rapport annuel 2007, pp. 22-23, ( Notre traduction).  
[http://www.preciouswoods.com/images/stories/gb07\\_pw\\_e.pdf](http://www.preciouswoods.com/images/stories/gb07_pw_e.pdf)  
« Bien que l'entreprise Precious Woods soit un actionnaire minoritaire du groupe NST, elle est bien placée pour veiller à ce que NST prenne les bonnes mesures. » (Notre traduction).  
[http://www.preciouswoods.com/index.php?option=com\\_content&task=view&id=81&Itemid=142](http://www.preciouswoods.com/index.php?option=com_content&task=view&id=81&Itemid=142)
- 31** Precious Woods, rapport annuel 2008, p. 75. (Notre traduction).  
[http://www.preciouswoods.com/images/stories/2009/pw\\_annual\\_report\\_08.pdf](http://www.preciouswoods.com/images/stories/2009/pw_annual_report_08.pdf)
- 32** Ainsi qu'à la Soforma, société-soeur de la Sodefor.  
<http://www.frmfrance.com/index.php?tg=spec&idx=liste&act=cust&num=12&pgo=1&pgw=1&keywords=&andor=>
- 33** Ibid.
- 34** <http://www.frm-france.com/index.php?tg=spec&idx=liste&act=cust&num=12&pgo=1&prid=2>
- 35** <http://gftn.panda.org/>
- 36** Codelt et al., Rapport de mission d'information sur le conflit déclaré entre la Sodefor et le groupement Bokongo. Par : La Société Civile environnementale Indépendante. Avec l'appui logistique de WWF / RDC, document non daté. Titre PDF : Rapport mission Inongo version du 12 mars.
- 37** Greenpeace, 2007 et 2008, op. cit.
- 38** Actions pour la Protection et l'Encadrement de l'Enfant, Rapport sur la violation des droits humains perpétrée dans le village Mbelo le 30 Mars 2006, juin 2007 ; Face aux abus dans l'exploitation du bois : L'ESDIHB invite le Gouvernement à faire appliquer le code forestier, in La Prospérité, 18 juillet 2008 ; Greenpeace 2008, op. cit.
- 39** Ibid.
- 40** Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, Commission Interministérielle de Conversion des Anciens Titres Forestiers, Tableau Récapitulatif par titre des recommandations de la Commission Interministérielle de Conversion des anciens titres forestiers, 19 septembre 2008.
- 41** Greenpeace, octobre 2008, op. cit.
- 42** Agence catholique DIA, RDC : Des paysans du village Yaewonge arrêtés sur ordre de la Siforco, 8 mars 2010. [http://www.dia-afrique.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=89:rdc--despaysans-du-village-yaewonge-arretes-sur-ordre-de-la-siforco&catid=37:politique-et-societe&Itemid=29](http://www.dia-afrique.org/index.php?option=com_content&view=article&id=89:rdc--despaysans-du-village-yaewonge-arretes-sur-ordre-de-la-siforco&catid=37:politique-et-societe&Itemid=29). Les villageois arrêtés ont été relâchés depuis.
- 43** Voir Survie, Les sans voix de la forêt osent élever la voix, mai 2007, p. 5.  
[http://survie.org/IMG/pdf/BDAF158\\_Mai2007.pdf](http://survie.org/IMG/pdf/BDAF158_Mai2007.pdf) et Greenpeace, octobre 2008, op. cit.
- 44** Groupe Danzer, Statement of Danzer Group responding to the Greenpeace Report "Logging Sector Briefing for the Democratic Republic of Congo – DRC logging review: The carving up of the Congo continues", published in October, 2008, octobre 2008, (Notre traduction).  
[http://www.danzergroup.com/fileadmin/files\\_group/docs/Statement\\_Danzer\\_Group\\_final.pdf](http://www.danzergroup.com/fileadmin/files_group/docs/Statement_Danzer_Group_final.pdf)
- 45** Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, République Démocratique du Congo, Plan de préparation à la REDD. 2010 – 2012. R-PP draft, version du 2 mars 2010, p. 121,  
[http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Mar2010/RDC\\_R-PP\\_version\\_2\\_mars\\_2010\\_Francais.pdf](http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/Mar2010/RDC_R-PP_version_2_mars_2010_Francais.pdf)



# GREENPEACE

Greenpeace est une organisation internationale, indépendante des Etats, des pouvoirs politiques et économiques. Son but est de dénoncer les atteintes à l'environnement et d'apporter des solutions qui contribuent à la protection de l'environnement et à la promotion de la paix.

Greenpeace International  
Ottho Heldringstraat 5  
1066 AZ Amsterdam  
Pays-Bas  
Tel: +31 20 7182000  
Fax: +31 20 5142002

COVER © GREENPEACE

[greenpeace.org](http://greenpeace.org)

Traduction et actualisation du rapport "Forest Reform in the Democratic Republic of Congo: Leaving people out" publié en juillet 2010.  
[http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/2010/Congo\\_Forest\\_%20Reform.pdf](http://www.greenpeace.org/africa/Global/africa/publications/forests/2010/Congo_Forest_%20Reform.pdf)